

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 février 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept février, à quinze heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
27/02/15 – 02	Compte de gestion 2014

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, René OLIVE, Martine ROLLAND, Françoise BIGOTTE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, Raymond LEMORT, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO. Alain GOT.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Michel MOLY, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE ayant donné procuration à Martine ROLLAND, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Henri GEORGES, Sylvie TORRES, Michel KLUSKA ayant donné procuration à Katell MATET, Yves BARNIOL, Thierry DEL POSO, Christophe PAYROU, Jean ROQUE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR PIERRE LOUSTAUNAU , COMPTABLE PUBLIC.

Le **COMITE** après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur , accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

CONSIDERANT :

- 1/- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 , y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2/- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3/- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE , que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour , mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ,

La Présidente


Hermeline MALNEZ



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

- 4 MARS 2015

COURRIER